## Licenciement pour cause de grossesse

Par SolveigS	Sol

Bonjour, mon employeur m'a licenciée au motif explicite de ma grossesse. C'est écrit noir sur blanc dans la lettre de rupture du contrat (CDD intermittent), qui couvrait aussi la période de l'après-congé maternité. Il a fait pression pour que je renonce moi-même à honorer mon contrat (signé) alors que rien n'empêchait (aucune contre-indication médicale par exemple).

J'ai saisi les Prud'hommes, j'ai perdu. Rien n'a été retenu. L'avocat de l'employeur a plaidé le "cas de force majeure" en arguant que la grossesse n'était pas couverte par l'assurance de l'association.

Pensez-vous que je puisse gagner en appel? La décision des Prud'hommes fait fi du droit le plus élémentaire...

Merci.